Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRISE DU CONTRÔLE DE L'INFORMATIQUE

Regroupement des entités de l'informatique cantonale et création d'un centre de traitement des données

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 11'190'000 francs pour aménager des bureaux et un restaurant dans l'immeuble de l'av. Longemalle 1 à Renens et pour y créer un centre de traitement des données informatiques. Ce bâtiment accueillera, dès la fin 2010, toutes les entités de la Direction des systèmes d'information (DSI), aujourd'hui dispersées sur neuf sites.

Dans sa volonté de consolidation de l'informatique cantonale, le Conseil d'Etat juge essentiel de réunir les ressources humaines et techniques en un site principal, afin que la DSI ait la maîtrise de toute la chaîne informatique, des machines aux postes des utilisateurs. Ce regroupement se fera dans le bâtiment de l'avenue Longemalle 1 (ex-Kodak) à Renens qui accueillera dès décembre 2010 plus de 550 collaborateurs de l'Etat de Vaud. Un premier crédit vient d'être voté par le Grand Conseil pour les aménagements des bureaux de la chaîne pénale (Ordre judiciaire, Ministère public et Police cantonale). Ce deuxième crédit concerne les autres utilisateurs du site, la DSI : 4.38 millions de francs sont demandés pour aménager les bureaux et un restaurant d'entreprise à disposition des services présents dans ce bâtiment, et 6.81 millions pour créer un centre de traitement des données (« data center »).

Le centre de traitement des données sera aménagé au sous-sol de l'immeuble, sur une surface d'environ 400 m2, suffisante pour les besoins actuels et les extensions futures. En 1ère étape, seule la moitié de la surface sera équipée. Le centre comprendra des serveurs, une salle technique et un local pour le système de secours. Quand ce « data center » sera opérationnel, il ne restera, dans les salles de Bedag à Berne, que l'ordinateur central supportant des applications qui devraient, dans les cinq ans à venir, migrer vers des configurations techniques plus modernes.

Afin de maîtriser les coûts d'exploitation du centre, des mesures seront prises pour réduire la consommation d'énergie : répartition des équipements en fonction de leurs

besoins de refroidissement, contrôle des flux d'air, limitation des pertes, utilisation de serveurs moins gourmands en énergie. La mise en place d'un « green data center » permettra de diminuer de 15% à 40% la consommation énergétique et les rejets de CO2.

Cette variante permettra d'accueillir également d'autres utilisateurs potentiels des secteurs public et parapublic vaudois, actuellement à la recherche de surfaces supplémentaires pour leur propre informatique d'exploitation, comme par exemple le CHUV.

La DSI rejoindra ainsi dans cet immeuble les instances cantonales réunies dans le cadre du projet CODEX_2010, volet « procédure pénale », déjà approuvé par le Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00, Patrick Amaru, chef de la DSI, 021 316 11 88 et Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60